



Financé par  
l'Union européenne



# Dossier de participation

---

---

Location de véhicules pour Handicap  
International mission Tunisie

---



## 1. Identification de l'acheteur et cadre HI

**Nom :** Handicap International

**Adresse :** 10 Bis rue Du Brésil -le belvédère Tunis

**Contacts :** 29 682 526

**Personne responsable du marché :** Arbi Saidi

**Email :** [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org)

**Web site :** [www.hi.org](http://www.hi.org)

Humanité et Inclusion (HI), le nouveau nom d'Handicap International, est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes, œuvrant notamment aux côtés des personnes handicapées pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI est présente dans la Région du Maghreb depuis 1993. A travers une dynamique régional, HI vise à répondre aux défis de développement de sa population cible dans chaque pays d'intervention mais aussi à renforcer les échanges d'expériences et les synergies entre les acteurs des différents pays, qu'il s'agisse des organisations de la société civile, des structures professionnelles, des acteurs publics et parapublics.

- HI intervient en Tunisie **depuis 1992**, ponctuellement dans un premier temps, puis en permanence **depuis 1997**, dans le cadre d'un accord de coopération signé avec le Ministère des Affaires sociales.
- **En 2006**, HI a officiellement été autorisé à s'installer en Tunisie et à ouvrir un bureau de représentation.



## 2. Description du marché

Handicap International lance une consultation pour la mise en place **d'un contrat cadre de 12 mois** de location de véhicules pour les besoins professionnels de ses collaborateurs. L'objectif est de contractualiser avec une agence de location pour disposer d'une flotte de véhicules récents et fiables, et bénéficier de tarifs avantageux grâce aux volumes.

L'agence de location doit être en mesure de mettre à disposition une variété de véhicules adaptés à des locations tant de courte que de longue durée, comme détaillé dans l'Annexe 1 du cahier des charges.

Les véhicules destinés à des locations de longue durée doivent être récents, avec moins de 12 mois d'ancienneté et moins de 10 000 km au compteur.

Il est attendu que l'agence assure la livraison et la récupération des véhicules soit sur le site de Handicap International, soit à l'aéroport le plus proche, pour garantir une logistique efficace.

Les tarifs proposés par l'agence devront englober tous les frais potentiels, incluant une assurance tous risques ainsi que les coûts liés à la maintenance des véhicules, pour assurer une transparence totale dans les coûts associés à la location.

## 3. Conditions générales

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant les seules déterminant le cadre de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d'appel d'offres.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.

## 4. Planning de l'appel d'offre

<b>Date de publication :</b>	<b>21/02/2024</b>
<b>Date limite de réception des candidatures :</b>	<b>06/03/2024</b>
<b>Date d'ouverture des offres :</b>	<b>07/03/2024</b>
<b>Date limite d'attribution des marchés :</b>	<b>13/03/2024</b>

Les propositions doivent être soumises en un seul pli comprenant deux plis distincts :

**Plis A, englobant l'offre technique et administrative.**

**Plis B, comprenant l'offre financière.**

## 5. Eligibilité et Obligations



Toutes personnes physique ou morale de toutes nationalités sont éligibles pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d'exclusion de candidature.

Afin d'être éligible, l'offre du soumissionnaire doit comporter les informations / documents suivants. Handicap International se réserve le droit d'éliminer une offre, sur le seul motif qu'une de ces informations ou un des documents du dossiers administratifs.

**Critères d'exclusion :**

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toutes situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- Faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- Avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- Ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- Avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- Se trouvent en situation de conflit d'intérêt
- Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.
- En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.



## 6. Procédure de participation

Le dossier d'appel d'offres est:

- disponible sur simple demande par mail auprès du responsable de marché à l'adresse suivante : [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org) . L'objet du mail doit être « demande de dossier d'appel d'offres pour l'achat de véhicules ».
- téléchargeable sur le site Jamaity

Les entreprises intéressées à proposer une offre doivent présenter leur candidature avant le 06/03/2024 en retournant leur dossier d'appel d'offre complet selon l'une ou l'autre des modalités de transmission suivantes :

- Soit **par courrier postal** (sous pli fermé) au responsable de marché (coordonnées ci-dessus – section 1 du dossier d'appel d'offres)
- Soit **par mail** au responsable de marché (coordonnées ci-dessus – section 1 du dossier d'appel d'offres) en mentionnant en objet « appel d'offres Location Des véhicules ».

Les soumissionnaires seront exclus de la procédure d'attribution du marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres mentionnée ci-dessus.

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

### **Plis A, englobant l'offre technique et administrative comprenant :**

- RNE de moins de 3 mois
- Patente / enregistrement fiscal de l'organisme soumissionnaire
- Copie du document d'identité du représentant légal de l'organisme soumissionnaire
- Attestation de solde (CNSS)
- Le présent dossier de participation signé et daté par le soumissionnaire ;
- Un formulaire de candidature signé et daté par le soumissionnaire (cf. annexe 2) ;
- Les conditions générales d'achat et bonnes pratiques commerciales signées et datées par le soumissionnaire (cf. annexe 3).
- Parc véhicules des voitures à disposition
- Délais de mise à disposition en mentionnant également le nombre de conducteur pouvant être affecté à un seul véhicule

### **Plis B, comprenant l'offre financière.**

- Offre financière selon les durées de location ( Annexe 1)

**Chaque page des documents signés et datés devra être paraphée.**

Pour les envois par mail, chaque document doit être soumis en format non modifiable (ex : version PDF ou jpeg).



Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu'ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

**Langue** : tous les documents écrits seront rédigés en français.

**Unité monétaire** : Tous les montants doivent être indiqués en Dinar Tunisien (TND), hors taxe. La TVA ainsi que le montant total toutes taxes comprises (TTC) doivent être clairement spécifiés. Le paiement pourra être effectué en hors taxe. Dans ce cas l'entreprise contracté recevra une exonération de TVA et un bon de commande dûment visé par la recette des finances en contrepartie de la TVA.

**Validité de l'offre** : les offres des soumissionnaires doivent être valables un mois (30) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

**Modification ou retrait des offres** : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite au responsable du marché avant la date limite de soumission des offres fixée au 06/03/2024. Aucune offre ne pourra être modifiée passée cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

**Coûts de préparation des offres** : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

## 7. Critères de sélection des offres

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

**Les critères de sélection sont :**

- Adéquation des véhicules avec la description des véhicules demandés (cf. section 2 description du marché du présent dossier de participation).
- Délai de mise à disposition
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de panne / maintenance du véhicule normalement utilisé
- Prix
- Disponibilité d'un service d'assistance.
- Nombre de conducteur pouvant être affecté à un même véhicule



Handicap International se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Handicap International n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

Handicap International se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Tunis, par un comité d'évaluation composé de représentants désignés par la direction régionale de handicap International.

Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts, du prix de l'offre et cout total d'acquisition.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Handicap International dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

#### **Demande de précision :**

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

Hi peut demander des clarifications ou un complément du dossier d'appel d'offres au plus tard le 08/03/2024. Le soumissionnaire devra apporter les éléments de réponses au plus tard le 11/03/2024.

Le soumissionnaires pourront également demander une précision ou clarification sur le dossiers d'appel d'offre. Ces demandes devront être envoyé par écrit avant le 29/03/2024. HI partagera les éléments de clarifications ou précision demandés dans 48h heures suivant la demande.

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s'il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.



## **8. Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

## **9. Attribution du marché**

L'attribution du marché sera faite sur la suite de l'offre présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres.

Handicap International évaluera les offres en coût total d'acquisition.

Par ce document, Handicap International détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date :

Lieu :





Location Des Voitures / dossier de participation

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l'entreprise :